

3 janvier 2023

À nos précieux clients,

Cette lettre a pour but de vous informer qu'Ivex appliquera une augmentation générale des prix qui prendra effet le 1er février 2023.

Les salaires, les fournitures d'exploitation, le fret, les assurances et les augmentations de taxes continuent de nous assaillir, car nous nous trouvons dans un environnement inflationniste permanent.

Les produits suivants connaîtront une augmentation allant jusqu'à 5 % sur les prix catalogue et les prix déviants :

- ProFoam® Mousse de polyéthylène en rouleau, produits transformés et laminés
- Produits en mousse artificielle ProLam® et ProPlank®.
- Produits pour rouleaux, couvertures et laminés ProAir Bubble
- Produits en carton ondulé simple face
- Produits d'emballage alimentaire spécialisés

Les commandes passées au plus tard le 30 janvier 2023 seront facturées aux prix actuels. Les commandes passées selon l'utilisation historique seront honorées. Ivex se réserve également le droit d'appliquer un pourcentage d'augmentation plus élevé sur les affaires personnalisées. Pour toute commande passée pour une expédition au-delà des délais actuels, nous nous réservons le droit de retenir et de refaire le prix des commandes avec l'augmentation.

Nous comprenons que nous traversons une période difficile et nous vous remercions de votre soutien continu à lvex et à nos produits. Votre responsable de compte lvex est à votre disposition pour vous aider dans cet ajustement avec vos membres et leurs clients.

Sincèrement,

Tom Trauscht

Vice-président, ventes et marketing

Ivex Protective Packaging, Inc.

Jon Traus H